Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_4C-DE

Crac'h
Alliance de la Terre et de la Mer

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire depuis le 1er janvier 2026 pour toutes les communes (article L1612-31 du CGCT).

Le compte financier unique a été institué dans le but de :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité financière en regroupant au sein d'un même document des données qui étaient auparavant réparties entre le compte de gestion (partie bilan / compte de résultat / balance) et le compte administratif (annexe, état de la dette …).
- Améliorer la qualité des comptes en faisant apparaitre des données jusqu'ici méconnues,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le compte financier unique comporte deux sections :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Le compte financier unique 2025 peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été présenté en commission finances – administration générale le 31 mars 2026 et adopté en conseil municipal le 7 avril 2026.

www.crach.fr
Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_4C-DE

Le compte financier unique 2025 de la commune de CRAC'H s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses :	3 152 570,55 €
Recettes :	3 921 391,22 €
Résultat 2025 :	768 820,67 €
Report 2024 :	443 346,12 €
Résultat de clôture 2025 :	1 212 166,79 €

Section d'investissement	
Dépenses :	2 838 385,00 €
Recettes :	2 706 151,44 €
Résultat 2025 :	-132 233,56 €
Report 2024 :	327 792,14 €
Résultat de clôture 2025 :	195 558,58 €

Reste à réaliser en investissement à reporter en 2026	
Dépenses :	887 249,25 €
Recettes :	286 931,20 €
Solde des restes à réaliser :	-600 318,05 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement dont les opérations ont vocation à préparer l'avenir.

1/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, médiathèque …), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

www.crach.fr
Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_4C-DE

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à 3 839 707,20 €.

Au 31 décembre 2025, la commune de Crac'h comptait 27,53 agents titulaires et stagiaires en équivalent temps plein et 13 agents non titulaires.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2025 se sont élevées à 2 882 984,64 €.

L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (l'épargne brute), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt. Elle s'élève pour 2025 à 951 784,78 €.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette. Elle s'élève à 814 865,85 €.

En 2025, la commune dispose d'une épargne nette de 815 K€. Rapportée par habitant, elle représente 230 euros contre 140 euros pour la strate nationale.

Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	**Montant**	**Recettes**	**Montant**
Dépenses à caractère général	1 092 636,89	Atténuations de charges	35 873,87
Dépenses de personnel	1 361 206,96	Recettes des services	159 625,54
Atténuation des produits	607,00	Impôts et taxes	568 618,69
Autres charges de gestion courante	398 065,37	Fiscalité locale	2 165 660,00
Charges financières	30 468,42	Dotations et participations	730 187,56
Dépenses spécifiques	0,00	Autres produits de gestion courante	150 890,06
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	Produits financiers	11,48
		Produits spécifiques	28 840,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	*269 585,91*	*Produits (écritures d'ordre entre sections)*	*81 684,02*
		Résultat reporté	*443 346,12*
Total général	**3 152 570,55**	**Total général**	**3 921 391,22**

www.crach.fr
Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_4C-DE

Total dépenses réelles	**2 282 984,64**	**Total recettes réelles**	**3 839 707,20**

L'évolution entre 2024 et 2025 se caractérise pour les dépenses réelles de fonctionnement par une diminution de -42 K€, soit -1,5% sous les effets :

- ***des charges de personnel (-43 K€),***
- ***des charges à caractère général (-34 K€),***
- ***des autres charges de gestion courante (+35 K€).***
-

Rapportées à l'habitant, les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 atteignent 881 euros pour CRAC'H contre 1 084 euros pour la moyenne nationale.

Structurellement en 2025, les charges de personnel représentent la première dépense avec 46,6% (avec les remboursements d'assurance du personnel) des dépenses de fonctionnement, tandis que les charges à caractère général s'établissent à 38,4%

La fiscalité

Les valeurs locatives cadastrales ont augmenté en 2025 de 1,7% après avoir progressé de 3,9% en 2024.

Les taux votés par le Conseil municipal pour 2025 ont été revalorisés à hauteur de 3%.

	Taux 2025	Taux moyens 2024 strate
TH résidences secondaires	11,08	16,56
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,01	38,32
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,30	50,48

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 2 165 660 €.
L'exercice 2025 enregistre une évolution favorable des impôts locaux (+103 K€) malgré le recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la baisse du foncier non bâti sous l'effet de la consolidation des taux de 3%.

Le fonds départemental sur les droits de mutation s'est élevé à 79 077,69 €. Evolution défavorable (-16 K€).

www.crach.fr
Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_4C-DE

Les autres impôts et taxes : attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire ont représenté 489 541 €.

Les dotations et participations

Les dotations ont été encaissées à hauteur de 532 347 euros dont 390 267 euros de dotation forfaitaire, 84 968 euros de dotation de solidarité rurale et 57 112 euros pour la dotation de péréquation.

L'évolution entre 2024 et 2025 se caractérise pour les recettes réelles de fonctionnement hors excédent de budget annexe par une progression de +136 K€, soit +3,7% avec les variations principales suivantes :

- ***favorables : des impôts directs locaux (+103 K€) avec la consolidation des taux de 3% et des autres produits de gestion courante (+62 K€),***

- ***défavorables : des droits de mutation (-16 K€), du FCTVA (-14 K€) et des contrats CAF (-35 K€).***

Rapportées à l'habitant, les recettes de fonctionnement en 2025 atteignent 1 098 euros pour CRAC'H contre 1 233 euros pour la moyenne nationale.

En structure, les impôts directs locaux représentent 57,0% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 contre 46,2% pour la strate nationale. La DGF représente 14,0% des recettes réelles de fonctionnement en 2025 contre 13,4% pour la strate nationale

2/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui englobe les actions récurrentes, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère non répétitif.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les charges faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

www.crach.fr
Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_4C-DE

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux. S'y ajoute le remboursement du capital de la dette.

- En recettes : plusieurs types de recettes coexistent ; les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	141 784,83	Subventions d'investissement	278 021,53
Subventions d'équipements versées	1 161,95	Emprunt	500 000,00
Immobilisations corporelles	427 914,92	FCTVA	110 000,00
Immobilisations en cours	1 729 119,94	Taxe d'aménagement	100 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	25 247,97	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
Remboursement d'emprunts	136 918,93	Produits des cessions	0,00
Autres immobilisations financières	0,00		
Total dépenses réelles	***2 462 148,54***	***Total des recettes réelles***	***644 260,00***
		Virement de la section de fonctionnement	*1 041 702,12*
Charges (écritures d'ordre entre sections)	*81 684,02*	*Produits (écritures d'ordre entre sections)*	*269 585,91*
Opérations patrimoniales	*294 552,44*	*Autres opérations d'ordre*	*294 552,44*
Solde reporté négatif		Solde reporté positif	327 792,14
Total général	**2 838 385,00**	**Total général**	**2 706 151,44**

La commune a réalisé un programme d'investissement de 6 733 K€ entre 2021 et 2025 avec un autofinancement de 3 625 K€. Son recours à l'emprunt a été limité à 500 K€.

www.crach.fr
Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_4C-DE

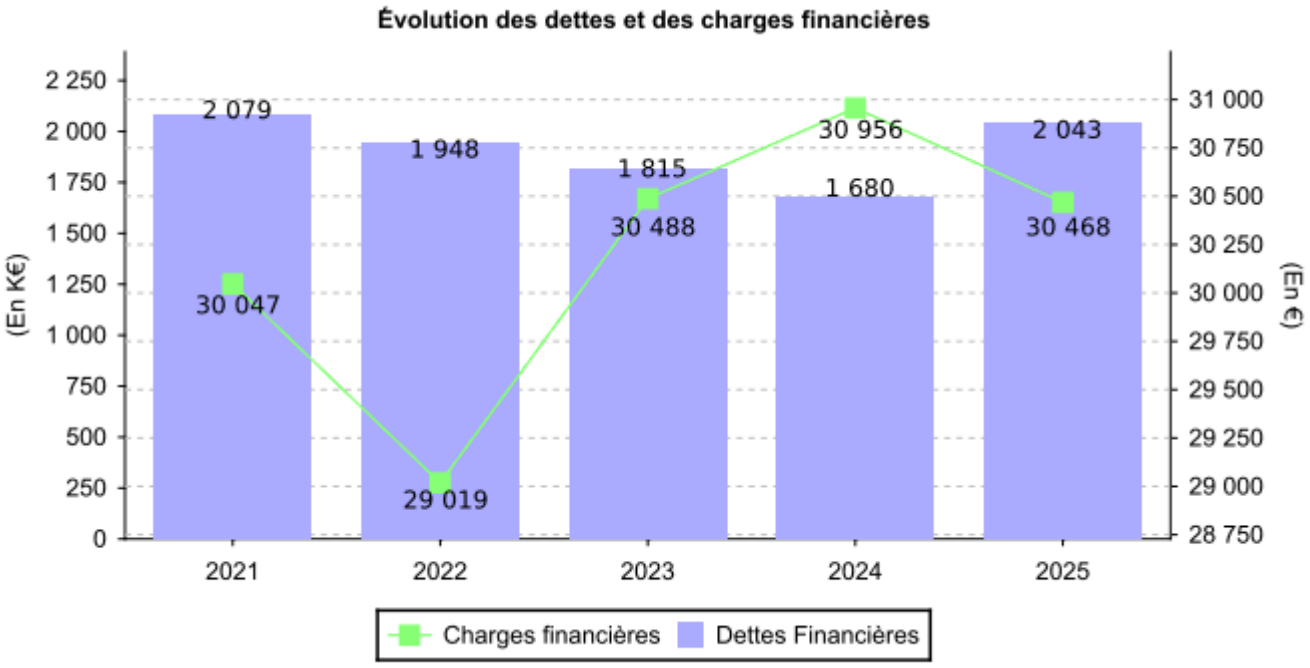
Le fonds de roulement de 2025 diminue de -563 K€ par rapport à 2024 et s'établit à 1 408 K€.

Les principales réalisations de l'année 2025

- Rénovation des terrains de football et leur éclairage (maitrise d'œuvre et travaux)
- Diverses opérations de voirie
- Diverses opérations de rénovation de l'éclairage public et d'effacement télécom
- Zonage pluvial
- Matériel pour les services techniques : tracteur et brosse pour les terrains en gazon synthétique, kit mulching, véhicule électrique
- Matériel informatique, mobilier.

3/ ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 est de 2 040 918,14 €.



www.crach.fr
Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_4C-DE

4/ LES PRINCIPAUX RATIOS DU CFU 2025

(Comparés à la strate 2025 provisoire)

Population 2025 : 3 538 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 805 € (940 €)

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1074 € (1153 €)

Dépenses d'équipement brut / population : 662 € (436 €)

Encours de la dette / population : 578 € (693 €)

DGF / population : 151 € (160 €)

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 46,56 % (53,8 %)

Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 78,15 %

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 61,03 %

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 53,22 %

Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 24,79 %

www.crach.fr
Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh